



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 novembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20151104_1 : Adoption des principes de fonctionnement du conseil local de la transition

Nombre de membres composant le Conseil: 55

Présents : 50

Absent(s) : 0

Pouvoir(s) : 5

L'an 2015, le mercredi 4 novembre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 29 octobre 2015

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILHI, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PILON, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, M. ROBEL, Mme YONIS, M. REZNIK, M. ABRAHAMS, Mme HEUGAS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, M. REZIG, Mme MENHOUDJ, M. NEGRE, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. VILLENEUVE, M. RAHMANI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. HOUZARD, Mme VIPREY.

Absent(s) donnant pouvoir : Mme Tania ASSOULINE à Mme Choukri YONIS, Mme Capucine LARZILLIERE à Mme Dominique ATTIA, M. Axel NORBELY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Yacine HOUICHI à M. Cheikh MAMADOU, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY.

Absent(s) :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal.

À la majorité des voix, Mme Alexie LORCA a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h00 .

DEL20151104_1 : Adoption des principes de fonctionnement du conseil local de la transition

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu la délibération n°DEL20140206_3 du Conseil municipal en date du 6 février 2014 portant approbation du plan climat énergie territorial de Montreuil ;
Vu l'avis de la commission municipale thématique permanente en date du 2 novembre 2015 ;
Considérant que le Conseil local de la Transition (CLT) vise à soutenir et amplifier la dynamique de transition environnementale et sociale du territoire ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
43 voix pour

4 voix contre : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

8 abstention(s): Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Décide la création d'un Conseil local de la Transition.

Article 2 : Demande au Conseil local de transition de proposer des principes de fonctionnement détaillés dans un délai de six mois, autour des trois principes suivants :

- être ouvert à tous les habitants
- permettre à chacun de contribuer selon ses moyens
- être ancré dans le territoire de la Ville de Montreuil

Article 3 : S'engage à faciliter le travail du Conseil local de transition par des moyens adaptés et un accompagnement méthodologique des services municipaux compétents.

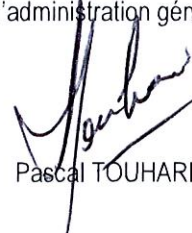
Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
Le directeur de l'administration générale




Pascal TOUHARI